

## DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL 9 JANVIER 2018

N° 2018-01-02

L'an deux mille dix-huit, le neuf janvier à quatorze heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué en date du vingt et un décembre deux mille dix-sept, s'est réuni en session ordinaire à Sahune, sous la Présidence d'Henriette MARTINEZ :

### Délégués présents(es)

Nombre de délégués

En exercice : 27

Présents (mini 9) : 13

Nombre de voix

En exercice : 36

Présentes : 14

Exprimées par pouvoirs : 9

**Total (mini 19) : 23**

**Quorum atteint**

**1 représentante du Conseil départemental de la Drôme  
(porteur de 2 voix)**

Corinne MOULIN

**12 représentants des communes, EPCI et villes-portes  
(porteurs chacun d'1 voix)**

Marcel BAGARD, Sébastien BERNARD, Philippe CAHN, Gérard COUPON, Rosy FERRIGNO, Marc GUERIN, Dominique GUEYTTE, Valery LIOTAUD, Henriette MARTINEZ, Marie-Pierre MONIER, Éric RICHARD, Christelle RUYSSCHAERT.

**Délégués excusés ayant donné pouvoir :**

Christian BARTHEYE à Valery LIOTAUD, Roger DIDIER à Marcel BAGARD, Myriam HUGUES à Philippe CAHN, Jean-Jacques MONPEYSSEN à Éric RICHARD, Pascale ROCHAS à Sébastien BERNARD, Michel ROLLAND à Dominique GUEYTTE, Gérard TENOUX à Henriette MARTINEZ.

### Délégués excusés

Claude AURIAS, Eliane BARREILLE, Pierre COMBES.

### Invité présent

Laurent HARO

\*\*\*\*\*

Le quorum étant atteint, Madame Henriette MARTINEZ déclare la séance ouverte à 14 heures

Monsieur Sébastien BERNARD est nommé secrétaire de séance.

## **Objet : Animation du programme Espace Valléen - année 2018 - demande de financement FNADT – Plan de financement prévisionnel**

- Vu la délibération du Bureau Syndical n° 2016-05-05 en date du 15 juin 2016 ayant pour objet l'approbation du plan de financement sur 3 ans et notamment l'intervention financière de l'Union Européenne au titre du FEDER-POIA,
- Vu la délibération du Bureau Syndical n°2016-02-12 en date du 8 avril 2016 ayant pour objet la mise en œuvre de l'animation de la stratégie et du plan d'actions du programme « Espace Valléen » sur 3 années,
- Vu la délibération du Bureau Syndical n°2017-03-09 en date du 16 février 2017 ayant pour objet le plan de financement prévisionnel de l'année 2 de l'animation de la stratégie du programme Espace Valléen,

PAGE | 1/2

La Présidente expose :

L'Etat et les Régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Auvergne - Rhône-Alpes ont retenu la candidature et la stratégie de diversification touristique intégrée présentée par le Parc naturel régional des Baronnies provençales dans le cadre de l'appel à proposition Espace Valléen.

La stratégie se décline en un plan d'actions sur 3 ans pendant lesquelles l'animation du programme est soutenue financièrement par l'Union Européenne (FEDER-POIA), la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et l'Etat (FNADT) dans le cadre de la CIMA.

Les co-financements de l'Union Européenne doivent être déposés chaque année. Pour la troisième année d'animation de ce programme, l'Etat intervient en co-financement. Pour répondre aux règles de financement de l'Etat, dont l'intervention se fait sur une année civile, la troisième année de l'animation du programme sera scindée en deux périodes :

- Période 1 : du 1<sup>er</sup> mai 2018 au 31 décembre 2018,
- Période 2 : du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 30 avril 2019. Pour cette deuxième période, un dossier de demande de subvention pourra être déposé en fin d'année 2018.

La Présidente propose de solliciter l'Etat sur la première période, selon le plan de financement suivant :

	DEPENSES	MONTANT (en € TTC)	RECETTES	MONTANT (en € TTC)
Année 3 1 <sup>er</sup> mai 2018 au 31 décembre 2018	Salaires et charges - Chargé(e) de projets « Espace valléen » - 1 ETP - Parc des Baronnies provençales	30 000 €	Europe (FEDER – POIA) – 40 %	13 692 €
	Salaires et charges - Chargée de mission Tourisme/APN 13 jours/an - Parc des Baronnies provençales	2 700 €		
	Impression des outils de communication (dépliant, affiches, roll-up, banderole)	1 030 €	Etat – FNADT – 20%	6 846 €
	Frais de mission du personnel	500 €	Autofinancement - 40%	13 692 €
	<b>TOTAL ANNEE 3 (PERIODE 1)</b>		<b>34 230 €</b>	<b>TOTAL ANNEE 3 (PERIODE 1)</b>

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Approuve** la proposition de la Présidente
- **Valide** le plan de financement présenté
- **Autorise** la Présidente à solliciter toute subvention et à signer tout acte relatif à cette action.

Pour extrait certifié conforme  
Aux jour et an susdits



La Présidente  
Henriette MARTINEZ